

**COMMUNE DE HERON**



**BUDGET 2015**

**RAPPORT  
DE SYNTHÈSE**

Conformément aux articles L1314-1 et 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le budget communal 2015 respecte l'équilibre budgétaire global tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire.

## **Le budget ordinaire**

Le budget ordinaire communal 2015 dégage à l'exercice propre un solde positif de 34.391,65 €. Ce montant est le résultat des recettes pour 5.209.957,57 € et des dépenses pour 5.175.565,40 €. Il présente un solde positif tous exercices confondus de 376.540,64 €.

## **Le budget extraordinaire**

Le budget extraordinaire présente des recettes pour une somme de 2.240.143,80 € et des dépenses pour une somme de 2.077.635,09€, soit un boni cumulé pour l'exercice de 162.508,71 €.

### **1. LE SERVICE ORDINAIRE**

#### **1.1. Les recettes**

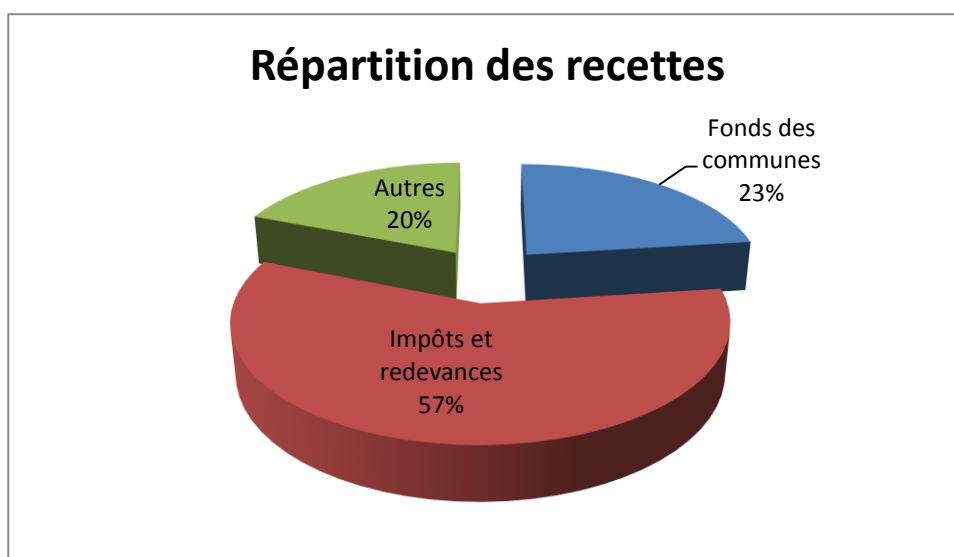
Les recettes ordinaires s'élèvent à la somme de 5.209.957,57 €, soit une croissance de l'ordre de 6 % par rapport au budget 2014.

Les recettes ordinaires se répartissent comme suit :

- Transferts : 4.918.063,34 € (94,4 %) ;
- Prestations : 258.388,24 € (4,96 %) ;
- Dette : 33.505,47 € (0,64 %).

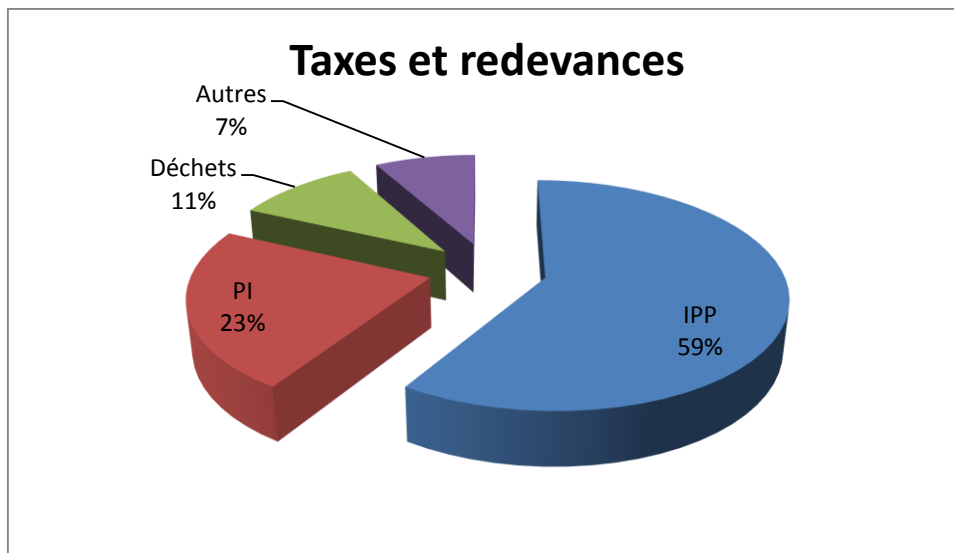
Les recettes de transferts sont donc largement les plus importantes :

- Fonds des communes : 1.136.313,21 € (1.098.993,33 € en 2014) ;
- Impôts et redevances : 2.811.914,67 € (2.708.374,68 € en 2014) ;
- Autres : 969.835 € (867.177 € en 2014).



Les taxes et redevances se répartissent comme suit :

- taxe additionnelle à l'IPP (Impôt des personnes physiques) : 59%,
- taxe additionnelle au PI (Précompte immobilier) : 23%,
- taxe sur l'enlèvement et la gestion des immondices <sup>1</sup> : 7% et sur les résidus ménagers (sacs poubelles) : 4%,
- autres : 7%

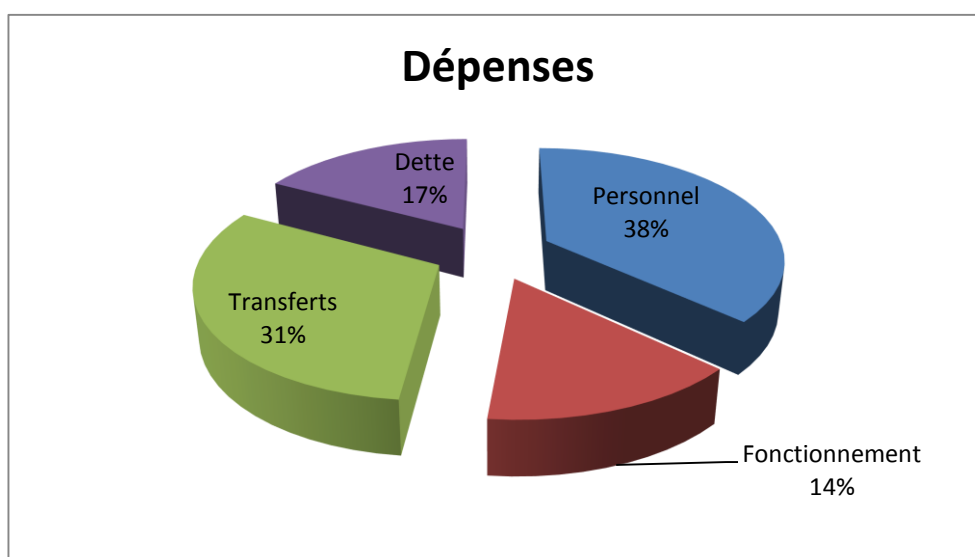


## 1.2. Les dépenses

Les dépenses ordinaires s'élèvent à la somme de 5.175.565,40 €, soit une augmentation de l'ordre de 6,7 % par rapport au budget initial 2014 (4.848.691,78 €).

Ces dépenses se décomposent comme suit :

- Personnel : 1.947.609,91€ (1.785.143,72 € en 2014) ;
- Fonctionnement : 715.605,98€ (716.982,32 € en 2014) ;
- Transferts : 1.573.992,48€ (1.506.171,97 € en 2014) ;
- Dette : 873.633,11 € (834.812,77 € en 2014).



<sup>1</sup> Notons que la Région Wallonne impose dans le cadre du coût-vérité l'obligation pour la commune d'imputer la totalité des coûts de gestion des déchets dont elle a la charge aux bénéficiaires et d'appliquer le principe d'une facturation transparente qui reprend les éléments constitutifs de ce coût.

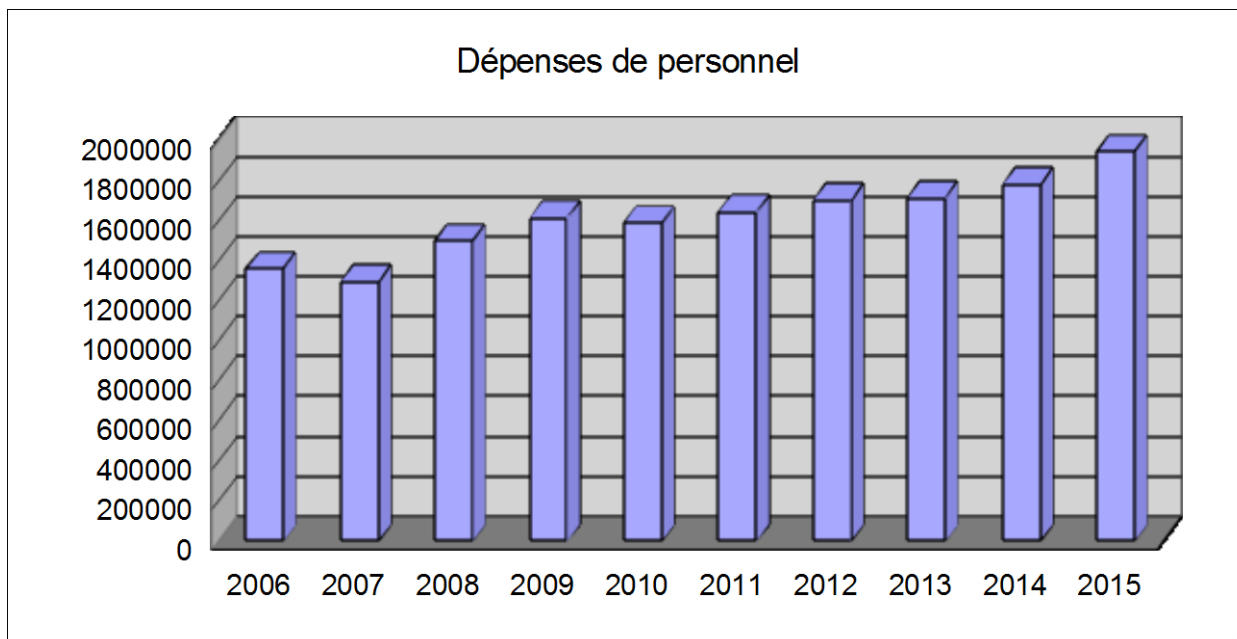
### **1.2.1. Les dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel s'élèvent à 1.947.609,91€ pour 1.785.143,72 € en 2014.

L'augmentation des crédits de personnel par rapport au budget initial 2014 se justifie comme suit :

- une indexation de 1,5% comme le prévoit la Circulaire budgétaire ;
- une inscription en dépenses (et en recettes) du montant des réductions pourcentuelles et exonérations de cotisations patronales pour les agents contractuels subventionnés (124.199 €).

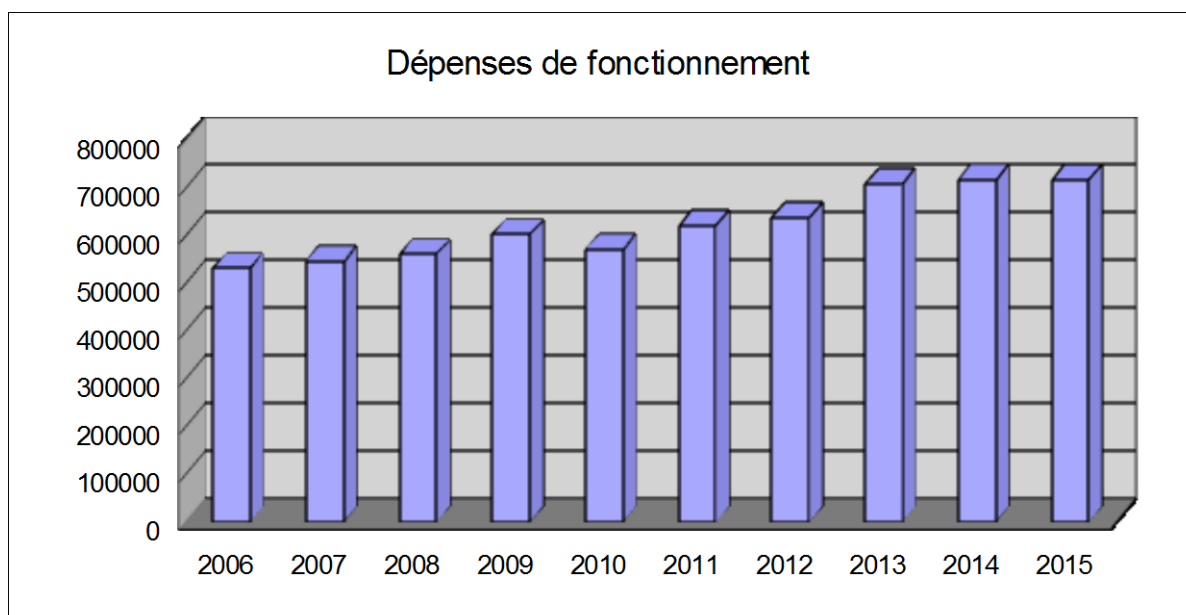
#### **Evolution des dépenses de personnel au cours des 10 dernières années**



### **1.2.2. Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 715.605,98 €, soit une légère diminution par rapport à l'exercice 2014 (716.982,32 €).

#### **Evolution des dépenses de fonctionnement au cours des 10 dernières années**



### **1.2.3. Les dépenses de transferts**

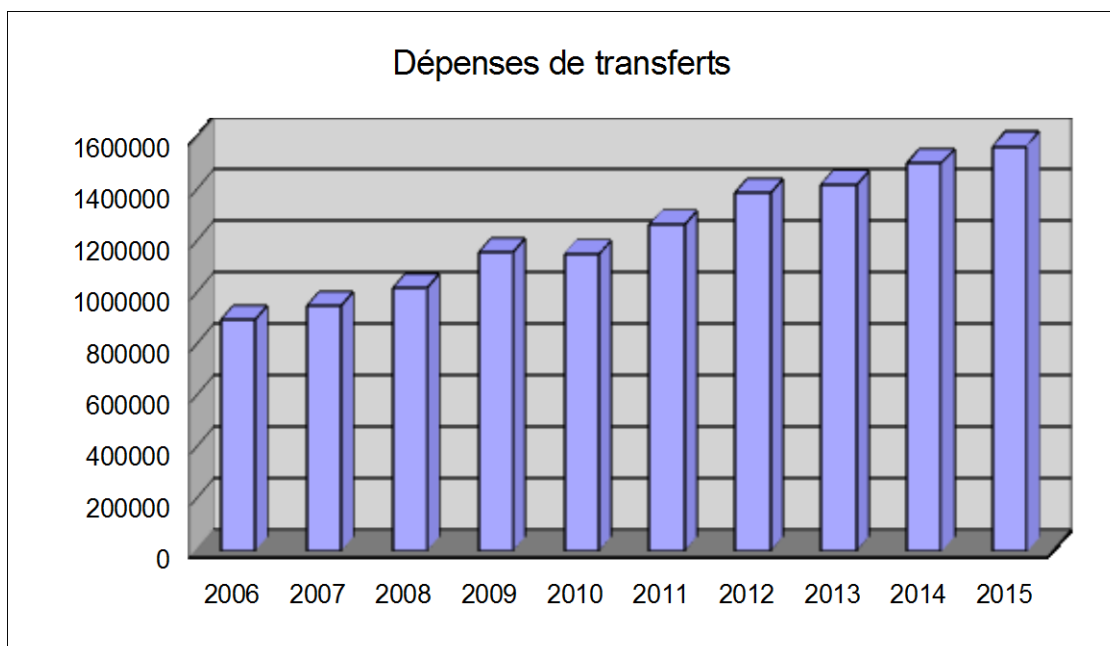
Ces dépenses de transfert s'élèvent à 1.573.992,48 € ce qui représente une augmentation de 4,1% par rapport au budget initial de l'exercice 2014 (1.511.752,72 €).

Cette augmentation est due principalement à :

- l'intervention communale pour la Zone de Police (+ 3,7% !)
- l'intervention communale pour le Service Régional d'Incendie. L'année 2015 verra se mettre en place la nouvelle structure issue de la réforme des Services de secours. A cet égard, il faut relever que nous sommes toujours dans l'inconnue quant aux montants des financements du dont devaient bénéficier ces Services en 2015. Aussi, il a été décidé de reporter au 1<sup>er</sup> juillet la date de mise en œuvre de la Zone de secours 3 (Huy-Hamoir). Aucun budget n'a pu être élaboré à ce jour. C'est pourquoi un montant de 200.000 € a été inscrit au budget communal pour le financement des services de secours en 2015 (dont 64.723 € en provisions).

Il faut également relever que la dotation du CPAS a fortement évolué par rapport à la dotation initiale de 2014. Cette hausse est notamment due à l'augmentation du nombre de demandeur du RIS (essentiellement les exclus du chômage).

#### **Evolution des dépenses de transferts au cours des 10 dernières années**



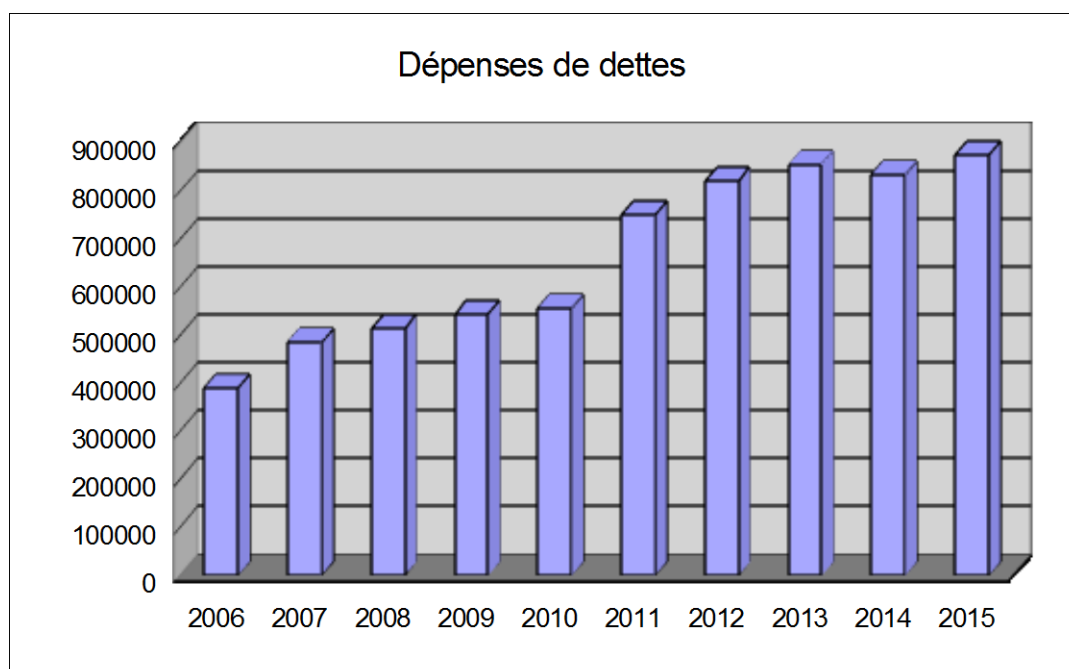
Ce tableau est très éclairant quant à l'évolution exponentielle des dépenses de transfert (sur lesquelles les communes n'ont aucune prise) ce qui a pour conséquence une diminution des moyens d'actions du pouvoir communal.

### **1.2.4. Les dépenses de dette**

Les dépenses de dette pour l'exercice 2015 s'élèvent à 873 633,11 €, soit une augmentation de 4,6 % par rapport l'exercice 2014 où celles-ci s'élevaient à 834 812,77 €.

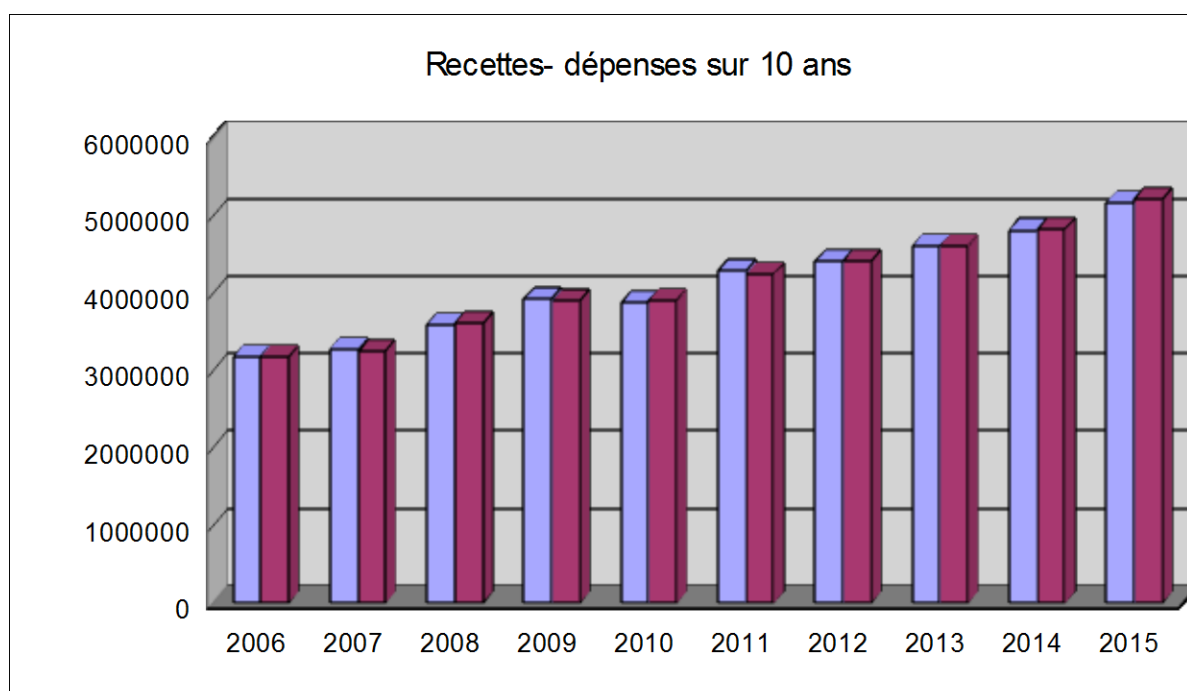
Cette augmentation est toutefois relative puisque toutes les dépenses d'investissements ne pourront être réalisées en 2015 compte tenu notamment des délais d'approbation des pouvoirs subsidiaires.

## Evolution des dépenses de dette au cours des 10 dernières années



Le budget respecte bien entendu la nouvelle balise fixée par le Gouvernement Wallon qui veut que pour les communes à l'équilibre à l'exercice propre, et leurs entités consolidées, le montant des prêts pour investissements sera limité à 180 €/habitant/an (177,58 pour notre budget 2015)

## Evolution globale des recettes et des dépenses au cours des 10 dernières années



Ce graphique montre l'augmentation tant des recettes que des dépenses, avec un boni de 34.391,65 € à l'exercice propre.

Ce boni s'élève à 376.540,64 € aux exercices cumulés.

## **2. LE SERVICE EXTRAORDINAIRE**

L'année 2015 verra la concrétisation de projets déjà bien avancés et le lancement d'autres.

Citons notamment :

- ✓ la création d'infrastructures sportives (aux abords du hall omnisports à Héron) et récréatives (aire de jeux rue A. Dochain) ;
- ✓ l'acquisition d'un patrimoine remarquable de notre commune : le Moulin de Ferrières à Lavoir ;
- ✓ la poursuite de l'égouttage dans les rues Deneffe et Roua ainsi que la poursuite de l'entretien de nos voiries;
- ✓ l'agrandissement de l'école de Waret-l'Evêque avec notamment la transformation du réfectoire et la création de nouveaux sanitaires;
- ✓ la réfection de la toiture de l'église de Waret-l'Evêque ;
- ✓ le remplacement de la chaudière à l'Administration communale dans le cadre du Plan UREBA ;
- ✓ la mise en place d'une Régie Communale Autonome pour gérer nos infrastructures sportives ;
- ✓ l'augmentation du potentiel d'accueil des enfants en bas âge via la transformation de la MCAE en crèche dans le cadre du plan Cigogne.

Ces différents travaux ont pour but d'offrir à l'ensemble de la population de Héron en constante augmentation divers services et infrastructures leur permettant de s'épanouir dans notre commune dont le caractère rural sera préservé au travers d'un développement durable.

Ce programme d'investissements se détaille comme suit :

Objet	Estimation	Subsides	Part communale
Rempl. chaudière Administration com. (Plan UREBA)	42.894,50	36.460,33	6.434,17
Acquisition du Moulin de Ferrières	250.000,00		250.000,00
Réfection Rues Deneffe et Roua	268.575,68	134.287,84	134.287,84
Travaux d'entretien de voiries	100.000,00		100.000,00
Construction bassin de retenue à Lavoir	35.000,00	28.000,00	7.000,00
Aménagement école Waret-l'Evêque	311.335,81	196.000,00	115.335,81
Aménagement Aire de jeux Lotissement A. Dochain	60.000,00	45.000,00	15.000,00
Aménagement terrains de sport à Héron	345.000,00	281.250,00	63.750,00
Assistance à la mise en œuvre d'une RCA	25.715,00		25.715,00
Réfection toiture église Waret-l'Evêque	238.284,00	119.142,00	119.142,00
Transformation MCAE en crèche (Plan Cigogne III)	393.855,00	236.313,00	157.542,00

Le montant total du programme d'investissements inscrit au budget 2015 s'élève à 2.077.635,09 €, dont 52% seront financés via des subsides.

## **3. EN CONCLUSION**

La crise économique continue d'influencer notre vie quotidienne, cela complique la concrétisation d'un budget. Cependant la majorité communale présente son budget 2015 en boni et ce malgré un certain nombre de contraintes nouvelles, notamment :

- l'augmentation des coûts pour les services de Police (+ 3,7%) ;

- l'augmentation des coûts pour les services de secours (+ 20%) ;
- la diminution des dividendes des intercommunales ;
- les nouvelles mesures en matière de financement des pensions des agents de la fonction publique locale ;
- le transfert de charges du Fédéral vers les CPAS, et donc vers les communes, en ce qui concerne les exclusions du chômage ou encore les exclusions de l'assurance maladie invalidité.

Autant de mesures imposées par les Gouvernements fédéral et régional sans compensation financière.

Double satisfaction car l'équilibre budgétaire a été atteint :

- en maintenant, voire en développant, tous les services à la population et en valorisant notre patrimoine ;
- sans augmentation de taxes (à l'exception de la taxe sur la gestion des immondices imposée par la Région Wallonne) ;
- sans diminution du personnel.

C'est au travers d'une gestion rigoureuse de nos dépenses et d'une recherche permanente de subsides que nous sommes arrivés à ce résultat.